

Le mot du Maire



Chères Incarvillaises, Chers Incarvillais,

Depuis le dernier bulletin, la COVID accompagne malheureusement toujours nos vies. La vie communale en est impactée. L'envie de l'équipe municipale de vous rencontrer est donc limitée par cette situation sanitaire. Je vous invite à vous présenter en mairie ou à nous contacter par téléphone et / ou mail en cas de problème.

La COVID a également eu raison du « Repas des Anciens ». Toutefois, nous avons gardé le budget qui lui était dédié pour le redistribuer aux ayants-droit sous la forme d'un bon

d'achat à utiliser au BOUCHON ou AUX SAVEURS DE JULIE. Alors, à vos fourchettes 😊 !

Le mois de Septembre a été riche en évènements. Tout d'abord, nos petits enfants ont retrouvé le chemin de l'école sous le soleil pour une année scolaire qui leur sera très enrichissante. Par ailleurs, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle secrétaire, Aline SENECAL. Son recrutement compense le prochain départ de Jennifer LEFEBVRE, qui s'en va vers un nouveau challenge. Je ne peux que regretter ce choix, car nous perdons une grande professionnelle qui a œuvré pour la bonne entente entre les services. L'équipe municipale lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle aventure. Cette période nous a permis de moderniser notre communication. Je félicite chaleureusement Esmeralda NOIRTIN, Jennifer LEFEBVRE, Byron FERY et Stéphane KRANZ (notre prestataire via la société ICOMM) pour la tâche accomplie. Grâce à eux, nous disposons d'un site internet et d'un bulletin plus attrayants et informatifs, ainsi que d'un nouveau logo qui est à l'image de notre commune. Ensuite, je profite de ce mot pour vous annoncer la tenue du recensement en Janvier 2021. Celui-ci sera supervisé par Catherine CROCFER. Ce recensement sera mené sur 4 semaines par Claudine JEUFFROY et Michel FRIEDRICH que je remercie. Je tiens à vous signaler qu'il s'effectuera sous une forme informatique. Nos agents recenseurs seront présents pour vous accompagner en cas de difficultés.

Le Maire, Patrick MAUGARS

🕏 Agenda

DON DU SANG

25/11/2020 – Salle des Fêtes Contact : EFS (dondesang.efs.sante.fr)

GOÛTER DES ANCIENS

Enfin, je remercie mon équipe municipale pour le travail accompli lors de ces premiers mois particuliers.

11/12/2020 – Salle des FêtesContact : Mairie (02.32.40.66.86)

VŒUX DU MAIRE

06/01/2021 – Salle des Fêtes Contact : Mairie (02.32.40.66.86)

Un Bulletin, Une Anecdote

Depuis 1790, 17 maires se sont succédés à Incarville. Parmi ces 17 maires, seulement 2 ont été des femmes (Nicole CORNIER de 1989 à 2003 et Leslie CLÉRET de 2003 à 2008).

En pratique

Mairie d'Incarville – 36 rue de Louviers 27400 INCARVILLE Tél. 02.32.40.66.86 – Fax. 02.32.25.15.02 www.incarville.fr

Permanences

Du lundi au jeudi : de 14h00 à 18h00 Le vendredi : de 14h00 à 17h30



La nouvelle équipe municipale



MAUGARS Patrick



GLUTRON Valérie 1ère adjointe chargée de « l'Urbanisme »



BOUTIN François 2^{ème} adjoint chargé des « Finances »



LE LAY Gloria 3^{ème} adjointe chargée des « Affaires Scolaires »



LEROUX Patrice 4^{ème} adjoint chargé des « Travaux »



BOUFFARD Gwenaëlle Conseillère municipale



ISIDORE Delphine Conseillère municipale chargée de « l'Aide Sociale »



LECLANCHER Christel Conseillère municipale chargée du « Personnel et de l'Administration »



MORISSE Aurélie Conseillère municipale



VASSEUR Françoise Conseillère municipale



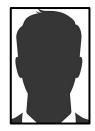
BROSSARD Sébastien Conseiller municipal chargé de la « Vie culturelle et du Comité des Fêtes »



FERY Byron
Conseiller municipal chargé
de « l'Information et de la
Communication »



HAINE Jean-Marc Conseiller municipal chargé de la « Vie associative et sportive »



LEMARCHAND Alain Conseiller municipal



SEMENT Philippe Conseiller municipal

Une nouvelle communication pour Incarville



La modernisation du site internet s'accompagne d'une nouvelle adresse mail de contact :

secretariatdumaire@incarville.fr

Depuis Septembre 2020, Incarville a modernisé sa communication. Aidé par ICOMM, son prestataire informatique, la ville a actualisé son site internet. Plus ergonomique, intuitif et facile d'accès, ce site permet à chaque habitant d'y retrouver toutes les actualités communales, ainsi que les principaux documents administratifs (Etat civil, Permis de construire, Pré-réservation des salles des fêtes...).

Les refontes du site et du bulletin communal sont complétées par la création d'un logo rappelant « l'Incarvillée ». Cette fleur de la famille de la Reine-Marguerite a été découverte par Pierre-Nicolas le Chéron d'Incarville lors d'un séjour d'étude botanique en Chine. La charte graphique commune au site et au bulletin se veut être un rappel des couleurs présentes dans cette fleur à savoir, le magenta, le mauve, le jaune et le vert.



Un début de mandat marqué par de nombreux travaux

Suite à son installation le 26 mai 2020, le nouveau Conseil Municipal a entrepris divers travaux pour améliorer et sécuriser le cadre de vie de ses habitants. Des buses fleuries ont été installées dans la Rue de la Forêt pour stopper le stationnement sauvage et gênant des camions. 2 panneaux STOP ont été mis en place Rue de Louviers au niveau de l'intersection avec la Rue des Coquelicots qui devient axe prioritaire. Les bancs situés sur l'aire devant l'école maternelle ont également été réparés et repeints. Enfin, des travaux de peinture ont été entrepris sur les deux écoles. L'école maternelle a eu le droit à un rafraîchissement de sa façade. Pour sa part, l'école primaire a vu la remise au propre de certains de ses murs intérieurs dont la peinture avait été détériorée suite à des infiltrations d'eau.

D'autres travaux sont prévus dans les prochaines semaines. 3 ralentisseurs seront notamment installés dans la Rue d'Epreville, la Rue de Léry et la Rue des Coquelicots.







La façade repeinte de l'école maternelle



Un des murs repeint de l'école primaire

La rentrée dans les écoles d'Incarville

Le mot de Julie PELLETIER (directrice de l'école maternelle)

« Les 43 élèves de l'école maternelle ont fait leur rentrée le mardi 1 septembre. Une rentrée particulière, avec des maîtresses et des ATSEM masquées et des parents qui ne pénètrent plus à l'intérieur de l'école, ce qui n'a pas empêché les enfants de trouver rapidement leurs marques. Cette première période a été marquée par le début des séances de Yoga avec Lyne, la rencontre avec Yveline notre intervenante "Lire et faire lire" et la traditionnelle photo de classe. »

Le mot de Ingrid LE CANN (directrice de l'école primaire)

« Cette année, nous avons 90 élèves à l'école élémentaire. Malgré les conditions sanitaires, la rentrée s'est passée dans la bonne humeur, nous nous sommes retrouvés avec plaisir. L'année va, bien entendu, être un peu particulière. Pour autant, les projets habituels ont pu être maintenus, comme la piscine, le vélo, ... Les enfants continuent également le yoga avec notre professeur Lyne. Les CM2 ont déjà commencé, tandis que les autres classes auront leurs séances à partir du mois de janvier.

Je profite de ce mot pour remercier les particuliers et les entreprises qui nous ont aidés dans la récolte de papier usagé. En mars dernier, la classe de CE2-CM1 en a récupéré 5.9 tonnes. Nous avons reçu de la société Paprec la somme de 355.20€. Cet argent sera utilisé, si tout va bien, pour la prochaine classe découverte en 2022. Normalement, la benne reviendra en mars 2021. Nous comptons sur vous. »

Les infos en + de la Mairie

« La garderie a changé de locaux. En raison des normes d'accueil et sanitaires en vigueur, elle se tient dans l'enceinte de l'école élémentaire (entrée rue des Prés). La restauration scolaire est assurée par « LA NORMANDE ». Enfin, pour des raisons de sécurité, le stationnement est interdit Impasse des Ecoliers. Un parking gratuit est à votre disposition Place de la Mairie. »



Incarville et ses entrepreneurs

Lemire Fleurs (Horticulteur)

rue de la Fringale / 02.32.40.11.13 / lemire-fleurs.fr

Comment présenteriez-vous LEMIRE FLEURS à un Incarvillais ?

Tout d'abord, c'est une entreprise familiale. Je suis la 3ème génération à la tête de cette société. Mon grand-père a commencé son activité en 1957 sur un terrain vague acheté en viager sur lequel il pratiquait l'horticulture, la culture maraîchère et l'élevage. C'est mon père qui, en 1981, a choisi de se spécialiser dans les fleurs. Je l'ai suivi dans ce choix quand je l'ai rejoint comme associé en 1997 puis quand j'ai repris l'activité il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, nous produisons annuellement 1,2 millions de fleurs sur une surface de 1,9 hectares. Notre « best-seller » est la jacinthe. On en écoule 240 000 par an en 5 semaines. Nous sommes l'un des premiers producteurs dans ce domaine dans l'Ouest de la France. Nous vendons aussi nos produits dans notre point vente, aux MIN de Paris et Rouen, et dans diverses jardineries du département.

Quel impact la COVID a eu sur LEMIRE FLEURS?

Pendant 1 mois, nous n'avons pas pu ouvrir. Toutefois, nous n'avons pas recouru au chômage partiel. Nous avons choisi de poursuivre la production dans l'attente de jours meilleurs. Cette décision nous a été bénéfique car, l'Etat nous a autorisé à rouvrir en nous classant comme « entreprise de première nécessité ». Grâce à cela, nous avons pu répondre aux attentes de nos habitués ainsi qu'à celles de nouveaux clients durant cette période.

Pour conclure, qu'est-ce-qui démarque LEMIRE FLEURS des jardineries traditionnelles ?

Nous sommes des passionnés du végétal. Mes 8 employés et mes 5 apprentis proposent également un service complet alliant production, conseil et livraison.

Les Saveurs de Julie (Traiteur)

14 rue Abbé Delamare / 06.85.98.06.46 / lessaveursdejulie.fr

Quel a été votre parcours jusqu'à votre installation, le 6 juillet 2020, comme traiteur à Incarville?

J'ai commencé par un apprentissage dès mes 13 ans ½. J'ai rencontré un patron qui m'a transmis sa passion de la cuisine. Cependant, mes expériences avec d'autres patrons ont été décevantes d'où ma réorientation vers un CAP puis un BAC PRO en Commerce/Vente. Grâce à ça, j'ai travaillé dans le textile pour enfants. C'est lors de cette expérience que j'ai voulu revenir à la cuisine. J'ai commencé par ouvrir une page Facebook où je partageais mes créations. France Bleu m'a permis d'en présenter quelques-unes à la radio. Ca a été le déclic pour entamer ma nouvelle aventure. A la fin de mon contrat, je me suis rapprochée du Pôle Emploi et de la CCI pour créer ma structure. Deux conseillères m'ont accompagné pour créer un projet crédible jusqu'à obtenir mon SIRET. Dès son obtention, j'ai pu fidéliser une clientèle grâce à un nouveau passage sur France Bleu et à des articles de presse. Aujourd'hui, 1 500 personnes me suivent et me soutiennent via ma page Facebook.

Qu'est-ce qui vous différencie d'une brasserie ou d'un restaurant?

Je suis une alternative complémentaire à la brasserie et au restaurant. Mon principal objectif est de vouloir le bien-être culinaire de mes clients. Cela passe notamment par les formules à emporter, par l'organisation de réceptions pour une quinzaine de personnes, ou encore par le portage de repas. Ce dernier point est important car il permet d'aider des personnes seules et de créer du lien social avec celles-ci à travers de la discussion.

Quels sont les plats et desserts que l'on vous demande le plus ?

Beaucoup me réclament mon « Paris-Brest » et ma bûche de macarons. Ce sont mes spécialités. Il y a aussi mon Hamburger maison (avec ses frites) que je propose chaque mercredi. Je fais le pain moi-même. On me dit qu'il est excellent. Ma chance, c'est que je touche à la fois au salé et au sucré donc je contente tout le monde.

L'info en + de la Mairie

Marine Dudout, une enfant du village, vous accueille dans son salon « Du Rose aux Ongles » (au sein du cabinet Chrysalis – 13 rue de la Fringale) pour « chouchouter » vos mains et vos pieds du lundi au vendredi de 9h à 18h (uniquement sur rendez-vous). Contactez-là au 06.71.87.44.59 pour profiter d'un moment de détente.



(i) Quelle(s) solution(s) pour trouver un emploi lorsqu'on est un jeune à Incarville?

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous vous posez des questions sur votre avenir professionnel ? Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement ?

La Mission Locale de Louviers peut vous accompagner dans vos projets d'orientation, de formation, d'apprentissage, d'emploi, de mise en situation professionnelle, de service civique... La Mission Locale, c'est aussi d'autres dispositifs pour vous faciliter le quotidien : mobilité (location à tarif réduit de 2 roues), accès simplifié au numérique, accompagnement dans la réalisation de vos projets, prévention santé...

Envie d'en savoir plus ? Contactez la Mission Locale de Louviers au 02.32.25.06.72 ou par mail : mission.locale@mlv2al.fr

(1) Epireuil: Une association pour aider les Incarvillais qui rencontrent des difficultés

L'Association Epireuil a développé une épicerie sociale itinérante qui dessert les communes rurales des cantons de Val de Reuil, Pont de l'Arche et Louviers, dont la commune d'Incarville. Le principe est de proposer une aide alimentaire participative aux foyers rencontrant des difficultés financières. Contre une participation financière à hauteur de 20% du prix réel en magasin, les bénéficiaires disposent d'un choix de produits frais, secs mais également d'hygiène et de produits ménagers.

Les dossiers de demande d'aide alimentaire peuvent être réalisés par une assistante sociale du département ou un membre du CCAS de la Commune.

(1) Respectez les autres pour bien-vivre à Incarville

De nombreux Incarvillais circulent en trottinette électrique. Il est important de rappeler que :

- L'usage de la trottinette électrique est réglementée par le décret du 23 octobre 2019.
- L'utilisation de la trottinette électrique est autorisée sur les pistes cyclables, les « voies vertes » et sur la route. Il est interdit de l'utiliser sur les trottoirs.

Dans le cas d'un usage de la trottinette sur la route, son utilisateur doit :

- Être âgé d'au moins 12 ans.
- Circuler seul sur sa machine.
- Rouler à une vitesse maximale de 25 km/h.
- Porter un casque.
- Equiper son engin d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière), de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.
- Se vêtir d'un équipement rétroréfléchissant
- Rouler avec les feux de positions allumés.
- Obligatoirement avoir une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégât sur une voiture...).

Des sanctions sont applicables en cas de non-respect de ces règles :

- Non-respect des règles de circulation → 35€ d'amende.
- Circulation sur un trottoir sans y être autorisé → 135€ d'amende.
- Déplacement à plus de 25km/h → 1 500€ d'amende.



(1) Citoyenneté et environnement

Depuis le 14/09/2020, un arrêté est en vigueur sur Incarville. Celui-ci porte sur la divagation des chiens dans l'espace public.

Il est rappelé que tout chien errant est emmené en fourrière. Il est aussi indiqué que tout chien doit être tenu en laisse par son propriétaire à l'intérieur de la commune.

Les infractions du présent arrêté sont passibles d'une amende forfaitaire de 135€ pour les contraventions de 4ème classe.

① Résultat des Maisons Fleuries 2020

Comme chaque année, la mairie d'Incarville a organisé le concours des Maisons Fleuries. Les résultats ont été annoncés le 02/10/2020 lors d'un moment convivial sous le préau de l'école primaire. Les lauréats sont :

Catégorie « Jardins »

- M. et Mme Bazureau (2 impasse de l'Eglise)
- M. Mainguy (12 rue Aldébaran)
- Mme Ciret (5 rue des Coquelicots)
- Mme Helan (1 rue de la Forêt)
- M. et Mme Foucout (12 rue des Chasseurs)
- Mme Deve (17 rue Aldébaran)
- M. Ernst (5 impasse de la Ravine)
- M. et Mme Moussu (23 rue Jacques de Maurey)
- M. et Mme Lollier (11 rue de Léry)
- M. et Mme Camus (17 rue Bergère)

Catégorie « Balcons »

- Mme Benard (5B rue des Prés)
- Mme Rosetto (29 rue de Léry)
- M. Niaux (3 rue des Chasseurs)
- M. Guillouzo (58 rue de Léry)
- M. Descourtis (16 rue de Léry)
- Mme Jonquais (27 rue Jacques de Maurey)
- Mme Godefroy (7 impasse des Tulipes)
- Mme Dyduch (10 impasse des Violettes)
- M. Zajac(4 rue Abbé Delamare)
- M. et Mme Nyamsi (20 rue Bergère)

Félicitations également, dans la Catégorie « Jardins », à M. Pinault (14 rue de St-Cyr), M. Alexandre (11 rue des Coquelicots), M. et Mme Delachair (6 impasse du Clos Chevalier), M. Sert (1 rue du Saut du Loup), M. et Mme Braguet (25 rue Jacques de Maurey), M. Herouard (13 rue Jacques de Maurey), M. Sauvage (7 rue d'Epreville), M. Pingue (57 rue des Prés), M. et Mme Laplanche (66 rue de Léry), Mme Mulot (6 rue des Chasseurs) et Mme Crestey (7 impasse Escalières).

Trois Incarvillais ont également été récompensés pour le fleurissement régulier de leurs maisons depuis de nombreuses années. Sont donc primés dans la catégorie « hors-concours » :

- M. Billard (16 impasse des Muguets)
- M. Augnet (7 impasse des Bleuets)
- M. Antoni (2 rue des Chasseurs)

(1) L'urbanisme à Incarville

La mairie tient à rappeler qu'il est obligatoire de déposer, préalablement à vos travaux (réfection de toiture, changement de clôture, construction d'un abri de jardin...), une demande d'autorisation ou une demande de permis de construire.

Pensez également à prendre connaissance du PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat) qui est consultable en mairie et à la CASE.